



VAE Validation des Acquis et de l'Expérience

Validation des Acquis et de l'Expérience

Objectifs de la Formation

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit inscrit dans le Code du travail pour toute personne engagée dans la vie active. La VAE est une démarche individuelle permettant de valider son expérience pour obtenir un diplôme ou un certificat de qualification professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnels, grâce aux compétences acquises lors d'expériences professionnelles ou bénévoles.

Public concerné

La Formation est accessible à tous les publics, salarié, demandeur d'emploi, bénévole y compris en situation de handicap.

Se rapprocher du secrétariat pour un accompagnement spécifique, si nécessaire.

Conditions d'accès

Justifier d'au moins une année d'expérience dans une activité (bénévole, salariée ou non) en rapport avec le contenu du diplôme ou de la certification visée. (les formations initiales ou continues ne comptent pas au titre « d'une année d'expérience »).

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

RDV individuel autour de 2 h toutes les 3 semaines en moyenne selon les disponibilités des candidat(e)s à la MFR de Gençay ou dans des locaux partenaires en proximité .

Compétences visées

Obtenir un diplôme, une certification professionnelle,

Ou obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours.

Méthode Pédagogique

Entretiens d'explicitation de l'expérience Définition des rôles accompagné-accompagnant Appropriation du référentiel

Aide aux choix des situations les plus significatives au regard du référentiel.

Relecture critique de vos écrits

Préparation aux épreuves de validation (simulation avec un jury de professionnel)

Tarifs

Une proposition avec devis sur demande sous réserve de modification et calendrier est établie après un premier entretien avec le candidat.









— Formation par alternance –

A GENCAY \$\infty\$ 05.49.59.30.81.